

Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

Produit	<u>Sous-famille de produit :</u> pieds de lit <u>Référence du modèle :</u> bois et métal <u>Marque :</u> DREAMEA <u>Code produit :</u> <u>Code EAN :</u> 3538400061163
Mobilier	

Qualités et caractéristiques environnementales du produit

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	<p>Produit comportant au moins [%] de matières recyclées</p> <p>0 %</p>
	<p>Recyclabilité du produit</p> <p>Produit majoritairement recyclable</p>
	<p>Proportion de métaux précieux déterminée ?</p> <p>Contient au moins [X milligrammes] de métaux précieux (si proportion supérieure à 1 milligramme)</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>mg</p>
	<p>Proportion de terres rares déterminée ?</p> <p>Contient au moins [X milligrammes] de terres rares (si proportion supérieure à 1 milligramme)</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>mg</p>
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	<p>Contient une substance dangereuse</p> <p>Non</p>
	<p>Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :</p> <p>-</p>
	<p>Contient une substance extrêmement préoccupante</p> <p>Non</p>
	<p>Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :</p> <p>-</p>
Décret n°2021-1110 du 23 août 2021 relatif à la mise à disposition des informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un produit	<p>Contient un perturbateur endocrinien</p> <p>Non</p>
	<p>Si oui, lequel/lesquels :</p> <p>-</p>

Qualités et caractéristiques environnementales de l'emballage

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	<p>Emballage comportant au moins [%] de matières recyclées</p> <p>100 %</p>
	<p>Emballage compostable</p> <p>Non</p>
	<p>Possibilités de ré-emploi de l'emballage</p> <p>Non applicable</p>
	<p>Recyclabilité de l'emballage</p> <p>Emballage majoritairement recyclable</p>
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	<p>Contient une substance dangereuse</p> <p>Non</p>
	<p>Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :</p> <p>-</p>
	<p>Contient une substance extrêmement préoccupante</p> <p>Non</p>
	<p>Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :</p> <p>-</p>